



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20240626-VI-DEL-2024-069-DE
Date de l'acte : 26/06/2024
Date de dépôt en préfecture : 27/06/2024

Date de convocation : 19 juin 2024

Délibération n° VI-DEL-2024-069

Date d'affichage : 19 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 25

Votants : 34

Objet : Convention de délégation de Maîtrise d'Ouvrage pour la réfection de la rue Reverseleux

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
M.	Fouad	EL M'KHANTER	2 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Sana	AABIBOU	8 ^{ème} Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
M	Mostefa	GHENAIM	Conseiller municipal
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Mme Maïram SY représentée par M. EL M'KHANTER, M. Mehdi MEJERI représenté par Mme Sana AABIBOU, M. Joël NOLLEAU représenté par Mme Claude MASURE, M. Dramane KEITA représenté par Mme Nathalie PABOUDJIAN, M. Franck COENNE représenté par M. Gérard HEBERT, M. Mathieu HILLAIRE représenté par M. Jacques CORBEL, Mme Camille BINET-DEZERT représentée par Mme Maryline COMMEIGNES, M. Tarik MEZIANE, représenté par Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG.

ETAIT ABSENT : Mme Kadiatou LY

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier SIGMAN

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2241-1 relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières,

VU le code de la voirie routière,

VU le code de la commande publique et notamment l'article L.2422-12,

VU la loi n° 2018-702 du 3 août 2018, relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

VU l'avis de la commission de stratégie financière et fonction support en date du 19 juin 2024,

CONSIDÉRANT qu'afin d'améliorer la sécurité et le confort des usagers, la commune d'Etampes a attendu la fin du chantier de construction des immeubles d'habitation au 19 rue Reverseleux pour programmer une réfection pérenne de la voirie,

CONSIDÉRANT que cette réfection doit être réalisée en collaboration avec la Communauté de l'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne (CAESE), qui détient la compétence en matière d'assainissement des eaux usées et pluviales.

CONSIDÉRANT qu'il est d'un intérêt commun de réaliser l'ensemble de ces travaux sous la conduite d'un seul maître d'ouvrage, afin de garantir la cohérence des interventions, l'optimisation des coûts et limiter la co-activité d'entreprise pour la sécurité de tous,

CONSIDÉRANT la volonté conjointe de désigner la commune d'Etampes comme Maître d'ouvrage unique pour la réalisation de cette opération, et de définir les modalités de la délégation de maîtrise d'ouvrage par la CAESE au bénéfice de la commune d'Etampes pour les travaux sur le réseau d'assainissement des eaux usées et pluviales (sauf avaloirs considérés comme accessoires de la voirie).

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le principe d'une délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Ville d'Etampes et la CAESE pour la réfection de la rue Reverseleux ;

Approuve les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage ci-annexée entre la commune d'Etampes et la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne (CAESE) ;

Dit que les frais liés à la réalisation des travaux d'assainissement des eaux usées et pluviales sont à la charge de la CAESE, suivant les modalités fixées par ladite convention ;

Autorise Monsieur le Maire ou à son représentant à signer la convention et tous les actes afférents.



Pour le Maire empêché
Jean-Michel JOSSO
9^{ème} Adjoint au Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : 01 JUL. 2024 et de sa réception par le représentant de l'Etat.